

CONDITIONS GENERALES

Le présent contrat est souscrit entre la société LilyFit Sàrl (ci-après désignée comme « LilyFit ») et le client (ci-après désigné comme « l'Adhérent »).

Abonnement : Le contrat d'abonnement est nominatif à durée indéterminée, renouvelé tacitement. Il n'est ni cessible, ni transmissible.

Conditions liées à l'âge : L'Adhérent certifie être âgé de 18 ans minimum. Pour les personnes mineures, des exceptions sont accordées avec signature du/des parents, titulaire(s) de l'autorité parental.

Règlement intérieur et utilisation de la salle : L'Adhérent s'engage à respecter les consignes suivantes, en se munissant entre autres :

- de vêtements et chaussures de sport d'intérieur
- d'un petit linge pour laisser propre sa place et son matériel après utilisation
- d'une boisson adaptée à l'effort

De plus, il s'engage à :

- utiliser la salle que dans le cadre d'un entraînement sportif. Aucune autre activité quelle qu'elle soit n'y sera tolérée, par exemple :
- il est interdit de dormir ou de s'attarder dans la salle après la séance d'entraînement.
- ne pas** consommer d'alcool, de tabac, ou de substances illégales.
- ne pas** s'entraîner en état d'ébriété
- ne pas** exercer une activité commerciale ou de proposer des services rémunérés dans l'enceinte de la salle.

En cas de non-respect d'une de ces règles, l'Adhérent se verra sanctionné de

l'exclusion de la salle sur-le-champ, sans remboursement possible.

Vestiaires : ils resteront dans un état de propreté irréprochable et ne feront l'objet d'aucune déprédation.

Objets perdus ou volés : LilyFit décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des affaires personnelles. Celles oubliées peuvent être récupérées en salle durant le mois. A défaut, leur propriétaire est censé y renoncer.

Conditions d'accès et de sécurité :

Le droit d'accès à la salle se fait uniquement pendant les heures de coaching group suivant l'abonnement souscrit. L'Adhérent suivra les directives de sécurité du personnel en cas d'incendie ou autre cas d'urgence. L'Adhérent prend connaissance de l'emplacement du parking.

Résiliation

1.à l'initiative du club :

L'abonnement peut être résilié de plein droit à l'initiative de LilyFit :

Dans le cas où l'attitude ou le comportement de l'Adhérent serait contraire aux bonnes mœurs, ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres abonnés ou serait non conforme au présent contrat ou au règlement intérieur de la salle.

En cas de défaut de paiement.

L'Adhérent sera redevable des mois restants dus jusqu'à la fin de la période d'abonnement mentionnée sur le contrat.

2.à l'initiative de l'Adhérent :

Pendant les 7 premiers jours de l'abonnement, l'Adhérent peut y renoncer et sera remboursé dans sa totalité pour

autant qu'il n'ait suivi aucun cours. Sinon, un préavis de 30 jours est demandé.

Paiement & retard de paiement :

L'Adhérent s'engage à régler son abonnement selon les conditions stipulées dans le contrat. A défaut, l'Adhérent se verra refuser l'accès à la salle jusqu'à la régularisation du montant dû.

Prorogation : l'abonnement sera prolongé pour raison médicale (sur présentation par l'Adhérent d'un certificat médical), ou pour raison de service militaire (sur présentation de l'ordre de marche). Aucune autre raison ne sera prise en compte.

Cotisation : une réduction de cotisation est prévue uniquement en cas d'absence du coach, au-delà de 3 jours consécutifs ou dès le 4^{ème} jour cumulé dans le mois, à condition que ce dernier ne soit pas remplacé durant les cours. Pour chaque cas, la réduction fera l'objet d'un mail aux adhérents.

Modification des tarifs : Les prix sont garantis pour la durée du contrat. Le tarif pourra être révisé au moment du renouvellement de l'abonnement. Dans ce cas, LilyFit informera l'Adhérent par email, au minimum 30 jours avant la mise en application du nouveau prix.

Communication : LilyFit communique principalement via email et les réseaux sociaux.

LilyFit décline toute responsabilité si l'adresse email n'est pas valide ou si l'Adhérent a désactivé pour une raison

quelconque ses comptes personnels sans en aviser LilyFit.

Etat de santé : L'Adhérent atteste que sa condition physique et son état de santé lui permettent de pratiquer un sport et que la pratique d'activités physiques ne risque pas d'altérer son état de santé, sa sécurité

ou sa condition physique. En cas de doute, l'Adhérent devra demander un avis médical, afin de confirmer son aptitude à exercer une activité sportive. Il n'est pas de la responsabilité de LilyFit de faire pratiquer à l'Adhérent un test de fitness, ou tout autre test, afin de déterminer sa condition physique.

Tout test éventuellement effectué par LilyFit aurait pour seul objectif de rassembler des données comparatives, afin d'évaluer les progrès de l'Adhérent dans son programme ; en aucun cas ce test ne pourrait servir d'outil de diagnostic.

LilyFit se réserve le droit de refuser une demande d'abonnement sans en donner les motifs.

Assurance : L'Adhérent confirme avoir souscrit une police d'assurance le couvrant pour les dommages corporels dont il pourrait être victime en cas d'accident ou incident au cours de son entraînement. La responsabilité de LilyFit ne pourra être engagée en cas de mauvaise déclaration faite par l'Adhérent quant à sa condition physique ou en cas de blessure résultant d'une incapacité, d'une diminution ou de toute autre altération de son état physique.

Responsabilité de l'Adhérent : L'Adhérent est responsable des dommages matériels et corporels qu'il pourrait causer, de son propre fait, au sein de LilyFit et s'engage à payer tous les frais inhérents à ces

dommages, sur présentation d'une facture ou d'une déclaration écrite.

Décharge de responsabilité : L'Adhérent reconnaît être conscient des risques encourus par l'utilisation des installations auxquelles il a accès au sein de LilyFit. Il est de la responsabilité de l'Adhérent de s'informer sur l'utilisation des installations mises à sa disposition : la responsabilité de LilyFit ne pourra être engagée en cas de dommages physiques ou matériels, suite à tout accident résultant de l'inobservation des règles de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations.

Juridiction et loi applicable : Ces conditions générales de vente, ainsi que tout problème relatif à l'accès à LilyFit, à l'utilisation de la salle et des installations, sont soumis au droit suisse exclusivement, sans égard aux principes de conflit de lois. Tout litige pouvant opposer l'Adhérent et LilyFit au sujet de ces conditions de vente, de l'accès à la salle, de l'utilisation des installations est de la compétence des tribunaux ordinaires du lieu dont dépend le siège social de la compagnie. Le for juridique est Monthey.

12 novembre 2018